

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	96 (1967)
Heft:	3
 Artikel:	L'opinion d'un Directeur
Autor:	Galley, Victor
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1040282

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUESTIONS ET RÉPONSES

L'opinion d'un Directeur

Les réponses à la question: «Pourquoi un brevet moyen?» parues dans le Bulletin pédagogique du 15 janvier 1967 ont trouvé des lecteurs intéressés. C'est heureux: les arguments des personnes interviewées ont un accent de sincérité qui mérite le dialogue.

Un directeur d'Ecole secondaire ayant exprimé le désir d'être entendu, ce sont donc ses remarques que je présente ici.

L'application du règlement adopté en 1961 impose des habitudes d'ordre et de contrôle qui risquent de faire perdre quelque illusion au candidat attiré par le cycle secondaire où règne, selon lui, «la liberté quasi absolue».

L'identité de vue sur les buts à atteindre, le voisinage immédiat et le nombre des classes, la mise en commun des responsabilités posent, entre la Direction et les membres du Corps enseignant, des problèmes de collaboration qui pourraient paraître, pour certains, une aliénation de sa liberté personnelle.

Ainsi, dans la Maison qui fait l'objet de notre entretien, un certain nombre de pratiques ont été adoptées; entre autres: le journal de classe avec sujet de leçons et surtout tâches données par chaque professeur; le carnet de devoirs, véritable livre de bord, avec observations éventuelles, signé chaque semaine par le maître et les parents; les fiches d'élèves; les notes de mi-trimestre; trois interrogations par branche pour les notes trimestrielles; un régime de sanctions, etc.

Documents et travaux sont régulièrement contrôlés par le Directeur de l'Ecole qui, en outre, visite chaque classe une fois par trimestre. Les parents sont invités à une réunion; cette année, ils entendirent un exposé sur les conditions d'un milieu éducatif sain; on passa ensuite dans la classe de son garçon pour un entretien avec le maître.

Et l'inspectorat? Un arrêté du Conseil d'Etat demande deux visites de chaque classe durant l'année scolaire.

Pauvre liberté détrônée. Non, si les intentions sont exemptes de suspicitions de part et d'autre, s'il règne l'entente et si chacun est convaincu de l'opportunité des engagements pris d'un commun accord pour le bien de l'ensemble.

Ainsi se crée une mentalité collective sur un certain nombre de points réglés une fois pour toutes; il se dégage une atmosphère d'ordre qui facilite le travail, fait gagner du temps et permet d'être plus libre dans sa méthode et son action personnelle.

Ces éléments d'ordre participent pour une part au bon renom de l'école à laquelle les élèves se réfèrent volontiers dans leurs relations futures d'études ou de travail.

Mon interlocuteur se déclare convaincu également que l'expérience acquise au cycle primaire donne au maître secondaire une formation pédagogique d'une incontestable supériorité.

Ainsi le dialogue est ouvert, d'autres considérations très pertinentes ont été émises dans le Bulletin cité; elle reflète une opinion sur laquelle il serait bon de revenir.

Et cette liberté chérie? Tout n'est pas dit à son sujet.

A vos plumes!

Victor Galley